



Paris, le 1<sup>er</sup> mars 2023

LTR 231 CO

*Objet : contribution interprofessionnelle obligatoire (CVO)*

**N° de contributeur FBF  
à rappeler systématiquement :**

Madame, Monsieur le Maire,  
Cher collègue de la filière Forêt-Bois,

**Votre commune est identifiée comme propriétaire de parcelles forestières** et c'est à ce titre que nous vous adressons tous les éléments qui vous permettront de procéder à votre déclaration de la Contribution Interprofessionnelle Obligatoire – dite CVO – 2023.

Plus que jamais **le rôle stratégique de notre filière forêt-bois, doit nous conduire à agir** avec détermination pour exercer notre responsabilité unique et à la faire mieux connaître.

La sécheresse et les incendies « hors norme » de l'année passée ont attiré l'attention du public sur la fragilité de nos forêts face aux effets du changement climatique. L'année 2022 restera marquée par l'accumulation des crises : sanitaire, guerre, énergie, inflation... suscitant de légitimes inquiétudes sur l'avenir, notamment pour tous les opérateurs de la filière forêt-bois.

**Notre ambition collective est claire et porteuse de sens : adapter nos forêts au changement climatique, décarboner la société en développant les usages du bois, renforcer le lien avec la société.**

La clé de voûte du système est le matériau bois, produit « biosourcé » renouvelable issu d'un cycle du monde vivant. Mais n'oublions pas qu'**une gestion active par la sylviculture est la condition indispensable à la pérennité et à la qualité des multiples fonctions que la forêt nous procure.**

En 2023, grâce à la CVO et aux organisations professionnelles qui vous représentent, nous poursuivons nos actions sur bien des fronts pour préparer l'avenir :

- ▶ Accompagner et améliorer l'adaptation de la forêt au changement climatique et sanitaire ;
- ▶ Favoriser la mobilisation de la ressource issue de nos forêts ;
- ▶ Suivi de l'activité économique et règlementaire sur les marchés des produits bois ;
- ▶ Prescrire l'utilisation du bois français dans la construction, la rénovation, la surélévation, l'aménagement intérieur et extérieur, l'ameublement, l'énergie ;
- ▶ Mobiliser la recherche et la promotion technique pour développer les usages des produits bois ;
- ▶ Renforcer le lien entre la forêt, les métiers du bois et la société.

.../...

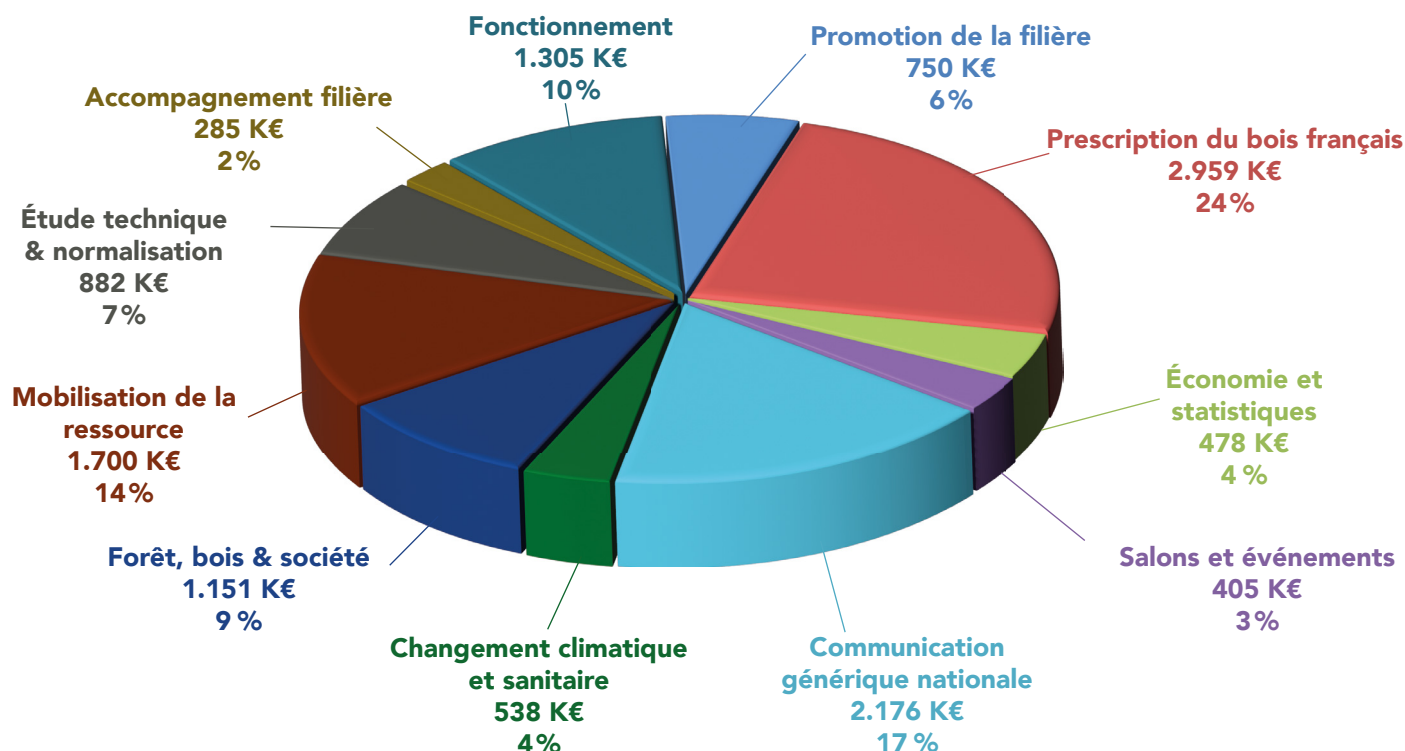
Avec la **Fondation France Bois Forêt pour notre patrimoine**, depuis trois ans nous récompensons et nous encourageons la restauration de patrimoines historiques à partir des arbres de nos territoires et les savoir-faire de nos artisans.

Nos équipes sont présentes au **03 66 88 39 63 de 9h à 18h** pour vous accompagner dans votre déclaration, sans oublier notre site **franceboisforet.fr**, vitrine de toutes nos actions et la réponse à vos questions.

**Soyons fiers de notre rôle, en 2023, SORTONS DU BOIS !**

Jean-Michel SERVANT  
Président

**BUDGET DE FRANCE BOIS FORÊT 2023-2024**  
**TOTAL 12.629 K€**



**NB : La télédéclaration remporte chaque année une adhésion très forte auprès des contributeurs. Nous vous encourageons à privilégier ce mode de déclaration et de règlement.**

**INFORMATION SUR LA PROTECTION DES DONNÉES** (Dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD)

Les informations relatives à la protection des données personnelles figurent en page 8 de la Notice explicative jointe à la présente, et sur notre site Internet, rubrique : Mentions légales.